

« LES 20-25 ANS : NOUVEL ENJEU DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE L'AIDE À LA JEUNESSE ? »

ANALYSE DE LA QUESTION DU POINT DE VUE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Par Jean Blairon

Le 21 décembre 2016, la Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE), regroupant, dans le secteur de l'aide à la jeunesse, des services d'aide en milieu ouvert, a souhaité mettre en débat un des éléments de la réforme du Décret de 1991 promue par le Ministre Rachid Madrane : l'extension des actions de prévention spécialisée à un nouveau groupe de jeunes : les 20-25 ans. Jusqu'ici, en effet, l'âge éligible était de 18 ans, parfois de 20, sous certaines conditions.

Le titre de la matinée était le suivant :

« Les 20-25 ans : nouvel enjeu de la prévention spécialisée de l'aide à la jeunesse ? »

La thématique est en effet controversée et la FIPE avait souhaité faire entendre les arguments des uns et des autres ; elle avait ainsi invité à s'exprimer Thierry Moreau, pour contextualiser la question ; Jean-François Servais, qui a présenté les avis des membres de la Fédération – non unanimes ; Christine Mahy a analysé le projet du point de vue de la lutte contre la pauvreté ; Jean Blairon était invité à l'aborder du point de vue de l'éducation permanente ; Daniel Hanquet, responsable du service Insertion du CPAS de Rixensart, a présenté le point de vue des CPAS. Enfin, le Délégué Général aux Droits de l'enfant a synthétisé les échanges et présenté le point de vue de son institution.

J'ai été invité à parler du sens de la mesure « étendre le public éligible de la prévention éducative dans l'aide à la jeunesse au groupe de jeunes 20-25 ans » « du point de vue de l'éducation permanente ».

Cette expression revêt en fait deux sens différents, même s'ils sont en lien étroit.

Premier sens : nous avons affaire à une intention législative ; quelle analyse de type « éducation permanente » peut-on en faire ?

Le secteur de l'éducation permanente, en effet, entend mettre à disposition des acteurs associatifs et des citoyens des analyses critiques de la vie démocratique ; RTA, par exemple, en a produit de nombreuses en ce qui concerne le secteur de l'aide à la jeunesse : « Le Délégué Général, seuls face aux fauves ? » ; « L'autonomie critique mise au pas dans l'aide à la jeunesse ? » ; « M. Sarkhozy, l'aide à la jeunesse et les think tanks européens » – pour ne citer que celles qui ont suscité les réactions les plus vives.

Dans un deuxième sens, la question est celle-ci : « Quelle lecture peut-on faire de cette transformation du paysage institutionnel « AMO », quand on fait aussi partie, comme RTA, du secteur de l'éducation permanente ?

I. PREMIÈRE APPROCHE : UNE ANALYSE « ÉDUCATION PERMANENTE » DE LA MESURE

Qu'est-ce qu'une analyse de type « éducation permanente » ?

Sans entrer dans des détails techniques, on peut dire qu'une telle analyse répond à deux caractéristiques majeures :

- elle est de nature critique, c'est-à-dire qu'elle ambitionne de proposer des clés de lecture qui permettent aux citoyens et aux associations de se définir librement une position¹ ;
- elle se base sur une écoute et une analyse de ce qu'en disent ou en font les acteurs et, en premier lieu, les personnes concernées elles-mêmes.

Pour ce qui est de notre propre interprétation de ces caractéristiques, à RTA, nous nous sommes ralliés aux types de choix qui président à ce que l'équipe d'Alain Touraine appelle **l'intervention sociologique**².

L'intervention sociologique se mène avec, en tête, une question centrale : « Quel est le sens et l'enjeu de cette action – ici une initiative législative » ?

Pour avoir une chance de construire une réponse appropriée, il faut tenter d'abord de voir à quel niveau le débat sur cette action se place.

- Au niveau organisationnel (au niveau concret de l'organisation du travail), le droit de mener des actions subventionnées avec une nouvelle catégorie de public, les 20/25, on se posera par exemple la question des moyens ou celles des heures supplémentaires éventuellement nécessaires.
- Au niveau institutionnel (entendons le niveau des institutions politiques et celui des acteurs d'influence, comme une fédération, une instance d'avis, etc.), on interrogera les rapports des départements bureaucratiques entre eux (avec le secteur jeunesse par exemple) ou encore les conséquences possibles des transformations de l'Etat sur la question (par exemple la régionalisation éventuelle du secteur de l'aide à la jeunesse).
- Au niveau sociétal, on réfléchira en termes d'orientations directrices et créatrices de la société ; nous vivons en effet heureusement dans des sociétés laïques, modernes, qui se définissent comme libres de se construire et de se transformer sans référence à la volonté d'une divinité quelconque. Les questions qu'on se pose alors sont : « De quel modèle de société voulons-nous ? Dans quelle direction voulons-nous aller ? Voulons, par exemple, passer d'un modèle « européen » à un modèle « américain », caractérisé notamment par la faiblesse de l'Etat et par une insécurité sociale généralisée, considérée comme un gage de dynamisme³ ?

Le travail inspiré par l'intervention sociologique n'est pas simple, puisqu'il impose par définition d'aller au-delà de l'apparent et du manifeste ; son exercice n'est pas confortable, puisqu'il est lui-même immergé dans les luttes qu'il s'agit de comprendre : on est en prise directe avec l'action et les conflits qui la traversent.

1 Le terme critique est renvoyé à son étymologie, au verbe grec « juger ».

2 Type d'intervention que l'équipe de RTA pratiquait, mutatis mutandis, dès sa création, en 1973, à l'intention du public populaire habitant certains quartiers namurois.

3 La faiblesse de l'Etat est incarnée par la vente (pudiquement appelée « transfert ») des services publics les plus rentables au secteur privé marchand et par la montée en puissance du recours au sponsoring et à la philanthropie pour organiser l'action sociale.

Nous avons donné dans une autre analyse des exemples de ce travail que l'équipe d'Alain Touraine a réalisé en Pologne avec les acteurs du syndicat Solidarnosc ; les questions portaient par exemple sur le fait de savoir qui était l'adversaire ou quel était le type de changement voulu par les acteurs (changement institutionnel, renverser le parti ou changement de modèle de société?)⁴.

Pour la question qui nous est posée, il s'agit ainsi de savoir si on peut se contenter de débats purement organisationnels ou si le niveau des orientations de société est concerné.

On s'interrogera par exemple sur le modèle d'Etat Social Actif qui régit désormais les actions sociales (notamment pour le groupe des 20/25).

L'Etat Social Actif constitue un pas majeur dans l'imposition du modèle américain. Celui-ci a été notamment décrit par Loïc Wacquant ; l'analyse des services sociaux de Chicago, qu'il réalise dans les années 1990, ne pourrait-elle s'appliquer pleinement aux « réformes » de l'action sociale en Belgique :

« En tout état de cause, l'organisation des services sociaux vise moins à porter assistance aux familles dans le besoin qu'à minimiser le nombre des ayants droit afin de réduire des dépenses sociales jugées intolérables par l'électorat blanc majoritaire. A preuve, l'office de l'aide publique de Chicago multiplie les contrôles tatillons, et les procédures bureaucratiques ; il alloue une part de son budget à l'espionnage des assistés dans le but de « pincer » d'éventuels fraudeurs. Numéros verts pour les dénonciations anonymes, appels à la délation dans les journaux, paiement d'informateurs chargés de surveillance rapprochée, visites impromptues au domicile des suspects : tous les moyens sont bons pour dégraisser les effectifs des bénéficiaires d'aides. Au point que les habitants du ghetto n'hésitent pas à comparer les services sociaux au KGB. » (L. Wacquant, « De l'Amérique comme utopie à l'envers », *La misère du monde*, P. Bourdieu (dir.), Paris, Seuil, 1993, p. 177).

Une analyse d'éducation permanente pourrait travailler par examen des substitutions possibles : Ministre Borsus, Wallonie, ONEM, CPAS, Elke Sleurs...

Et surtout, poser la question : est-ce que nous voulons pour les 20/25 ans ?

QU'EN DISENT LES ACTEURS ?

Nous pouvons nous appuyer ici sur une recherche que nous avons menée avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté pour le compte de l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse en 2014.

Il s'agissait d'une recherche qualitative visant à comprendre ce que vivaient les jeunes de 18 à 25 ans cartographiés comme NEET, c'est-à-dire Not in Employment, Education or Training (ni à l'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation socio-professionnelle). Nous avons ainsi interrogé une trentaine de jeunes dans cette situation sur leur parcours, l'analyse qu'ils en réalisaient, leurs attentes par rapport à la société.

Une remarque immédiate s'impose : un nombre très important d'entre eux (quasi un tiers) sont en contact avec un service d'aide en milieu ouvert.

De ce point de vue la question « faut-il étendre la tranche d'âge ? » est déjà résolue : c'est déjà fait.

Les propos des jeunes confirment d'ailleurs ce que j'entends demander depuis 1994 par les professionnels eux-mêmes : tous ceux que j'ai entendus s'exprimer sur la question regrettaient,

4 Voir à ce sujet J. Blairon, « Les conditions de liberté et d'égalité dans les pratiques d'évaluation », *Intermag.be*, 2016, <http://www.intermag.be/analyses-et-etudes/politique/575-les-conditions-de-liberte-et-d-egalite-dans-les-pratiques-d-evaluation>.

parfois avec véhémence, ce qu'il appelaient « le couperet » de l'âge de 18 ans.

Je voudrais partager avec vous l'analyse d'une jeune fille (re)nommée Océane, qui est particulièrement claire.

Océane vit dans la rue suite à une dispute familiale grave (sa nouvelle belle-mère l'a mise dehors parce qu'elle n'a pas de revenu et qu'elle coûte au ménage) ; elle n'a pas pu s'inscrire dans une formation socio-professionnelle qui la tentait parce qu'elle avait malheureusement réussi une 7ème professionnelle et était donc trop diplômée (sic).

Voici comment elle décrit sa situation.

« Tu a dormi où ?

Océane : À un abri de nuit, à un autre abri de nuit. Ici (une AMO 24h sur 24h) je ne peux plus (silence)

[...]

Tu reçois de l'aide dans ta recherche de logement ?

Océane : Oui via un centre d'accueil, via une AMO, voilà quoi.

De quelle manière ? On t'accompagne, ou on te propose un téléphone...

Océane : (...) Et à l'AMO, j'ai accès PC, éducateurs, psychologues plus ou moins, téléphone.

Psychologue plus ou moins ?

Océane : Je parle beaucoup avec eux, ils me connaissent bien, ils connaissent ma situation familiale.

[...]

Tu as l'impression qu'on n'aide plus les gens qui n'ont pas beaucoup d'argent ?

Océane : J'ai pas l'impression, on n'aide plus. Je le vois déjà bien avec les centres ici. D'ailleurs les maisons d'accueil, je sonne tout le temps, tout le temps, on me dit non, femmes avec enfants, familles, homme seul. **Je trouve qu'il y a pas assez de services pour les jeunes de 18 à 25 ans**, quoi. Parce que se retrouver dans ce centre d'accueil-là à mon âge, même les éducateurs le disent qu'il faut pas, ça craint. C'est pas un endroit pour moi. Mais, bon, en même temps, si j'ai pas d'autre centre d'accueil de jour, je fais comment ? Voilà quoi.

C'est déjà une aide, un début ?

Océane : Oui, oui.

Heureusement qu'ils sont là ?

Océane : (Rires) Oui, c'est grâce à eux que je tiens en ce moment, grâce à l'AMO aussi.

C'est ceux qui t'aident ?

Océane : Oui, surtout les éducateurs, quoi. Je discute beaucoup avec eux. À l'AMO, je suis habituée, au centre d'accueil, il m'a fallu 2 semaines avant de, enfin je prenais mes repères, quoi, on va dire. Et à l'abri de nuit, ça a été, quoi, il m'a fallu une semaine pour me confier à eux parce que j'ai pas dit que je les testais mais bon, je les observais, comment ils travaillaient, leur secret – comment on dit ? Bref...

La confidentialité ?

Océane : Oui, voilà quoi, dès que j'ai vu que ça fonctionnait et tout et qu'ils étaient sympa, je me suis lâchée quoi.

[...]

C'est la première fois que tu te retrouves dans le rue ?

Océane : Oui.

Avant ça, tu étais soit chez ton père soit chez ta mère ?

Océane : Ou soit à l'AMO, quand j'avais des crises de famille.

C'est déjà arrivé quand tu étais plus jeune ?

Océane : Oui mais j'étais pas à la rue. C'était une guéguerre de famille, je pétais un câble, je venais me calmer à l'AMO, je discutais avec eux, ils ont vu papa, maman, bref quoi. Mais ici, c'est plus possible.

La seule solution maintenant c'est de trouver ton logement seule ?

Océane : Oui, mon logement à moi. »

[...]

En dehors de ce centre d'accueil-là ou de l'AMO, est-ce qu'il y a d'autres services qui t'aident comme par exemple l'Onem ou le Forem ?

Océane : En ce moment non puisque, depuis que je suis dehors, je ne fais plus rien. Si je trouve un boulot et que je suis encore à l'abri de nuit, ça va foirer. C'est pas dit que je serai toujours propre sur moi, faut un minimum d'hygiène mais ce n'est pas dit que j'aurai toujours des vêtements propres qui sentent bon ou quoi.

Et le CPAS ?

Océane : Je vois pas ce que je pourrai dire sur le CPAS à part que c'est des cons. Je suis sûre que pour la maison ça va être un frein à cause du CPAS. C'est les gens les plus haut placés qui foirent tout. J'aurais le bourgmestre en face de moi je lui dirais les 4 vérités, il s'imagine même pas. J'ai même pensé, ça fait une semaine que je pense à aller à l'hôtel de ville pour le trouver, pour lui dire « **écoutez, il y a vraiment un souci, j'ai 20 ans, je suis à la rue, je suis pas assez aidée, y a pas assez de services pour moi** ». Et à mon avis c'est ce que je vais faire fin de semaine soit écrire une lettre soit me présenter directement. Voilà quoi. Pour qu'il se rende compte de la situation dans laquelle les jeunes vivent quand ils sont à la rue. »

Ce témoignage ne peut que nous rappeler la position de Marcel Gauchet dans son livre *L'impossible entrée dans la vie* :

« Confusément, de manière assez consensuelle en dépit des différences culturelles d'une société à l'autre, pour rester dans le cadre européen, il est entendu qu'**avant 25 ans**, l'état normal est celui du jeune qui se prépare à l'existence à part des activités des adultes, avec, de ce point de vue, **une forte solidarisation dans la conscience sociale de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse**. La phase initiale doit être consacrée à l'accumulation de ressources et de moyens en vue d'une vie très longue, donc d'une vie indéfinissable quant à ce qu'elle sera. »⁵

Mais il faut tenir en compte aussi l'analyse critique de Pierre Bourdieu, notamment exprimée dans son texte « La jeunesse n'est qu'un mot »⁶.

Bourdieu y rappelait en effet que le temps protégé dévolu à la jeunesse pour se construire – ce qui implique une part d'« irresponsabilité » – n'était pas accordé de la même manière selon les classes sociales : entre le jeune étudiant universitaire bourgeois et le jeune sous-prolétaire, il y a, par rapport à l'insouciance et la protection, un écart aussi considérable qu'entre la situation du patron et celle de l'ouvrier...

Si nous croisons ces points :

- l'âge de « l'irresponsabilité » nécessaire à la construction de soi s'étend désormais jusqu'à 25 ans ;
- mais pas de la même manière selon les milieux sociaux, comme en témoignent de façon cruciale les difficultés vécues par les jeunes « NEET »,

nous voyons que l'aide éducative à accorder aux 18/25 est bien une question sociétale : son enjeu est en effet la progression ou non des inégalités dans les situations qui tendent précocement vers la désaffiliation.

Nous reprenons le terme de désaffiliation à Robert Castel. Celui-ci distingue, on s'en souvient

5 M. Gauchet, *L'impossible entrée dans la vie*, Bruxelles, Editions Yapaka, 2008, p. 35.

6 Pierre Bourdieu, Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, pp. 520-530. Repris in *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984. Ed. 1992 pp. 143-154. Accessible sur www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/jeuness.html.

- un axe de l'intégration sur lequel se distribuent, par rapport au travail et au revenu, des situations allant d'un emploi stable et correctement rémunéré à des situations où le droit fondamental à un travail librement choisi ou accepté est violé, voire à des situations où toute protection sociale est désormais absente (aucun revenu de remplacement n'est accordé) ;
- un axe de l'insertion, sur lequel nous trouvons des situations de fortes solidarités socio-familiales ou, à l'inverse, des situations caractérisées par leur explosion, l'isolement si ce n'est la stigmatisation.

La désaffiliation se caractérise par le cumul des deux sortes de difficultés. Dans notre recherche, nous même avons pu montrer que les deux axes se co-produisaient : Océane, par exemple, est mise à la porte de chez elle parce qu'elle est sans aucun revenu ; au moment de l'interview, elle a trouvé virtuellement un travail (elle a la promesse d'un employeur), mais l'obligation qui est la sienne de vivre à l'abri de nuit va probablement l'empêcher d'y accéder (double co-production).

Le modèle social européen se caractérise, selon Castel, par l'ambition de construire une **société de semblables** où l'on lutte activement contre les processus de désaffiliation, pour les renverser.

Dans une société de semblables, il faut que chacun ait accès :

- à des protections sociales ;
- à des supports permettant de se construire comme individu à part entière, libre.

Or, aujourd'hui, les politiques sociales ont tendance à fonctionner, pour les jeunes ayant atteint 18 ans, au « tout à l'intégration » (c'est-à-dire au travail) – ce qui est obscène : chaque jeune dont le droit fondamental à un travail librement choisi ou accepté est violé doit faire la preuve qu'il fait tout pour chercher un emploi, devenu des plus rare et qu'on fait tout pour détruire par ailleurs...

Ces politiques « d'activation » sont des politiques d'assujettissement, de désobjectivation : la barque de l'individu défavorisé est chargée de culpabilité par rapport à ce qui lui arrive ; la responsabilité de sa situation lui est imputée, en gommant les causes sociales qui l'ont produite.

Or les supports de subjectivation sur lesquels chacun devrait pouvoir s'appuyer exigent par définition un pilotage libre, un co-pilotage de l'action, tel que les AMO, évidemment, sont en mesure de le proposer. On ne peut pas, en effet, apprendre à se construire librement en étant contraint ou embrigadé.

La question qui se pose dès lors aux AMO est alors de savoir si elles se sentent concernées par cet enjeu et si celui-ci ressortit bien à leur mission de prévention éducative.

Il est difficile, me semble-t-il, de ne pas répondre oui à cette question.

Le secteur de l'aide à la jeunesse s'est donné une définition très précise de la prévention éducative ; celle-ci note d'abord que pour un certain nombre de jeunes et de familles, les violences structurelles qui pèsent sur eux sont énormes (dérégulation du marché du travail, du marché du logement, fortes inégalités produites par le quasi-marché scolaire...). Sur la tête des mêmes, s'ajoutent des violences quotidiennes, de relation, dont Pierre Bourdieu observait qu'elles échappaient la plupart du temps aux regards comme aux sanctions : dans notre recherche, nous avons reçu le témoignage d'un jeune « NEET » à qui l'assistante du CPAS dont il dépendait avait intimé l'ordre de démissionner de la vice-présidence dont il s'acquittait pour un mouvement de jeunesse – aux fins, bien sûr, d'être disponible sur le marché de l'emploi ; je suis obligé d'ajouter que les « conseils » qu'elle lui prodiguait, inappropriés, incohérents, contre-productifs, ignorants de la réalité du monde, avaient l'insigne vertu de lui enlever toute chance d'en trouver un jour...

Lorsque ce cumul devient insupportable, la violence subie est retournée contre soi (dépression, toxicomanie, suicide...) ou, parfois, contre les autres.

On voit que la lutte contre la désaffiliation s'inscrit pleinement dans cette conception-là de la prévention éducative⁷.

Mais ajoutons aussitôt que des supports sans protections sociales sont illusoire : on bascule vite dans le moralisme de classe, en pleine méconnaissance de cause des situations matérielles catastrophiques⁸ (« il n'y a qu'à faire des efforts pour se prendre en mains »).

II. DEUXIÈME APPROCHE : LE POINT DE VUE « DE SECTEUR À SECTEUR »

On tente ici une approche de la mesure législative promue par le Ministre Madrane en tant qu'acteur du secteur de l'éducation permanente, par rapport aux acteurs de l'aide à la jeunesse que sont les services d'aide en milieu ouvert.

Dans ce contexte, la question est très claire : est-ce qu'on va réussir à rater l'occasion historique d'un rapprochement avec un secteur important (près de 300 associations sont reconnues en éducation permanente) qui partage avec les services en milieu ouvert énormément de points identitaires ?

Les services d'aide en milieu ouvert de l'aide à la jeunesse et les associations reconnues en éducation permanente partagent en effet les caractéristiques suivantes :

- une mission critique (d'interpellation pour les AMO) ;
- une logique de travail ascendante (d'écoute de la demande librement exprimée pour les AMO) ;
- une liberté d'action garantie par un cadre légal (renforcé par la charte associative) ;
- une mission et une ambition de changer l'environnement ;
- des orientations semblables (émancipation pour l'éducation permanente ; subjectivation pour les AMO) ;
- une attention prioritaire pour le public populaire pour l'éducation permanente ; la visée de réduire les inégalités pour les AMO.

DES ENJEUX COMMUNS, UNE OCCASION DE RENFORCEMENT

Si les Amo en venaient à travailler avec et au profit de jeunes adultes, elles partageraient avec l'éducation permanente des enjeux communs, dont, essentiellement, la tentative d'articuler les luttes sociales (pour l'égalité) et les luttes culturelles (pour la liberté).

On pourrait alors envisager des alliances inédites entre acteurs, comme l'a brillamment souligné et demandé Christine Mahy, de la même façon que des alliances inédites se cherchent aujourd'hui entre syndicats et plates-formes associatives.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que c'est cette configuration qui a fait émerger l'action mondiale contre le CETA : c'est en effet dès 2011 que le CEPAG, mouvement d'éducation permanente proche de la FGTB, a lancé sa campagne « No transat », contre le TTIP.

On peut discuter la force des avancées obtenues par la Wallonie contre le CETA, mais on ne peut nier que les plates-formes syndicats/associations ont réussi à mettre à l'ordre du jour mondial l'existence de leurs critiques.

7 Décrite avec détail dans l'avis n° 50 pris par le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse le 29 mars 2000.

8 Cette année, par exemple, la moitié des stagiaires que RTA accueille dans son programme de formation en insertion socio-professionnelle **ne disposent d'aucun revenu, y compris de remplacement.**

Avec l'extension aux jeunes adultes de la zone d'action des AMO, c'est à un élargissement de l'assiette des revendications que nous pourrions assister, mais aussi à des relais inédits et des soutiens efficaces ; ce serait une nouvelle façon de conjuguer la force (des revendications organisées) et la liberté (le travail libre avec les individus et les groupes).

Evidemment, on peut toujours, selon le mot de Pierre Bourdieu, dépenser 80% de l'énergie du moteur en chaleur (c'est-à-dire en frictions, en divisions de tous ordres), on peut toujours avoir peur de gagner.

Mais on peut aussi « agir en écrivains publics » (de l'histoire), pour reprendre cette autre formule de Pierre Bourdieu.

Il s'agit dans ce cas de « faire accéder à l'espace public la parole privée de ceux qui sont privés de parole publique » : c'est le premier pas pour faire changer l'environnement ; il n'est pas suffisant, mais il est nécessaire.

C'est la raison pour laquelle, du point de vue de l'éducation permanente, l'extension de la limite d'âge à 25 ans proposée aux AMO est une occasion historique de faire bouger des rapports de force qui sont si défavorables aux jeunes qui sont en difficulté sociale et éducative. Et j'ai pleinement confiance en la créativité institutionnelle des AMO pour qu'elles se saisissent de cet enjeu.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « « Les 20-25 ans : nouvel enjeu de la prévention spécialisée de l'aide à la jeunesse ? » *Analyse de la question du point de vue de l'éducation permanente* », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, janvier 2017, URL : www.intermag.be/585.